



Envoyé en préfecture le 21/10/2022  
Reçu en préfecture le 21/10/2022  
Affiché le   
ID : 048-200069151-20221020-DELIB\_2022\_160-DE

République française  
Département de la Lozère  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES**

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures

Date de Convocation 13 octobre 2022

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Membres en exercice : 35</b> | L'an deux mille Vingt-deux et le 20 octobre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,  |
| <b>Présents : 21</b>            |   |
| <b>Votants : 30</b>             |   |
| <b>Pour : 30</b>                |   |
| <b>Contre : 0</b>               |   |
| <b>Abstention : 0</b>           |   |
|                                 | <b>Présents :</b> Henri COUDERC, Flore THEROND, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Jean-Philippe VERNHET, |
|                                 | <b>Représentés :</b> Alain CHMIEL A Jaclyn MALAVAL, Alain ARGILIER A Henri COUDERC, René JEANJEAN A Christian ALBARIC, Gérard PÉDRINI A Pierre HERRGOTT, Damien ARMAND A Flore THEROND, Michel COMMANDRE A Daniel GIOVANNACCI, Sébastien MOREAU A Bdeia AMATUZZI, Roselyne PRADEILLES A Marie-Thérèse CHAPELLE, Bernard RIEU A Maurice DUNY,  |
|                                 | <b>Excusés :</b> Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN   |
|                                 | <b>Absents :</b>  |
|                                 | <b>Présents non votants :</b>   |

Secrétaire de séance : Madame Régine DOUSSIÈRE

## DELIB-2022-160 - ENGAGEMENT DANS LE PROCESSUS DE CANDIDATURE AU PROGRAMME LEADER 2023-2027

### Le Conseil communautaire,

Monsieur le Président expose que la Région Occitanie a diffusé fin mars 2022 un Appel À Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le nouveau programme LEADER 2023-2027 en vue de présélectionner les territoires Groupes d'Action Locale (GALs) et leurs structures porteuses.

Pour rappel, le programme LEADER est un dispositif européen destiné au développement rural d'un territoire, permettant d'accompagner des projets privés et publics via des fonds FEADER.

La Commission Permanente du 3 juin de la Région Occitanie a validé l'avis favorable du comité de sélection du 23 mai dernier, et valide ainsi le périmètre LEADER à l'échelle du PETR Sud Lozère.

Les territoires présélectionnés doivent désormais répondre à l'Appel À Candidatures (AAC), publié le 24 juin 2022, permettant de sélectionner définitivement les GALs qui porteront les programmes

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le



ID : 048-200069151-20221020-DELIB\_2022\_160-DE

LEADER 2023-2027. La date limite de dépôt du dossier de candidature est fixée au 30 octobre 2022.

La Communauté de communes Gorges Causses Cévennes est engagée dans ce processus, en lien étroit avec le PETR Sud Lozère. À ce titre, il est demandé aux structures associées de s'engager dans le processus de candidature.

**OUI L'EXPOSÉ,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**SOUTIENT** la candidature du PETR Sud Lozère pour porter le programme LEADER 2023-2027,

**DÉCIDE** de s'engager aux côtés du PETR Sud Lozère, dans le processus de candidature au programme LEADER 2023-2027,

**AUTORISE** Monsieur le Président à initier toute démarche ou à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette candidature.

**Le Président,  
Henri COUDERC**

